



Assurance prêt immobilier - résilié par l'assureur

Par **caroline**, le **06/12/2011** à **15:21**

Bonjour,
Je souhaite savoir si il y a d'éventuelles conséquences par rapport à la banque si l'assureur qui assure le prêt immobilier se désiste et rompt le contrat?
La banque peut elle nous demander de rembourser le prêt dans son intégralité puisqu'il n'est plus assuré?
Sachant que pour des raisons de déplacement à l'international, il va nous être difficile de retrouver un assureur (à moins de changer de voie professionnelle)
Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **07/12/2011** à **07:21**

bonjour
quel est le motif de la résiliation?